



Syndicat Local **FO Justice** CP de VLM

PROBLEMATIQUES S.A.S ET DYSFONCTIONNEMENTS **AU CP DE VLM**

Mesdames les directrices, Monsieur Le D.I,

Suite aux échanges entre le bureau local **FO Justice** et les **agents SAS**, nous nous devons de faire remonter la parole de nos camarades et leur volonté d'inscrire de leur empreinte, leur participation active aux modalités de fonctionnement de cette structure. Mais également, de mettre en lumière les difficultés dues au manque de personnel.

Puisqu'une nouvelle structure a ouvert sur notre centre pénitentiaire, donnons à chacun de nos camarades la possibilité de travailler convenablement ! Revoyons les organigrammes de référence des PA et PS.

Tout d'abord, LES EFFECTIFS !!

La gestion de cette SAS entraîne une surcharge de travail pour nos agents administratifs ! Nous ne pouvons accepter de voir tous nos services administratifs déjà bien essouffés par les tâches qui se sont vues multipliées à l'ouverture de cette nouvelle structure, **impactés de 150 détenus en plus sans abonder chaque service.**

Les services en souffrance devant être absolument dotés de personnels supplémentaires.

- BGD +1 / ECONOMAT +1 / COMPTABILITE +2 / RESSOURCES HUMAINES +2 / GREFFE + 4 / GESTION S.A.S SUR PLACE +1.

Pour l'effectif SAS, il est nécessaire **d'injecter UN AGENT EN PLUS DANS CHAQUE ÉQUIPE ainsi QU'UN POSTE FIXE POLYVALENT, soit 7 agents !**

Tout d'abord nos administratifs sur place ont un cahier des charges bien vaste ! En cas de congés de l'une d'entre elles, si l'autre tombait malade, **la SAS tournerait au ralenti, voir plus du tout ! C'est trop peu !**

FO Justice n'est pas dupe ! L'Administration veut d'une part faire des économies et placer cette ouverture sur le feu de la rampe.

Pour **FO Justice**: **Pas d'économie de bout de chandelle. Si vous voulez du qualitatif donnez-nous des moyens !**

Nous attendons de notre Di et de notre DAP la révision de tous ses effectifs sans minimiser l'importance des desiderata des agents impactés et ce sur l'intégralité du CP de V.L.M. Entendez Messieurs, l'expression des souhaits de vos agents volontaires et appliqués.

Le poste P.E.P ne peut se tenir seul. **FO Justice** a déjà fait remonter cette problématique à notre directrice SAS. La P.E.P fait office de porterie, de bagage x, de poste sécurisé pour les

secteurs de « détention » avec ses ouvertures, des contrôles de tous les accès et de transmissions pluridisciplinaires par le biais des réseaux de communications diverses, le contrôle vidéo, la gestion de toutes les alarmes, clés et badges... La phrase vous semble longue ? **Imaginez vos agents se sentant déjà opprimés par cette charge de travail alors même que tous les détenus ne sont pas arrivés !**

En mode dégradé donc à 3 en service de nuit l'agent P.E.P se retrouve seul pendant 12 h. Où est le lit d'appoint obligatoire sur une vacation de 12 h ?

Si vous abondez d'un agent supplémentaire vous couvrirez chaque jour la P.E.P du 2ième agent, et empêcherait un mode dégradé de 3 agents et offrirait une vraie réserve de nuit, puisque pour combler les besoins il est déjà question de s'emparer des 2 autres réserves. N'oublions pas les astreintes des agents SAS, à combien pourrait chuter l'effectif ?

Évoquons maintenant les rondes en service de nuit. Lorsqu'une ronde se fait en 20min car toutes les cellules sont dotées d'interphone, pourquoi obliger les agents à rester 45 minutes ? Les rondes d'écoute, existent depuis les débuts de la pénitenciaire. **Vous innovez en proposant des structures dotées du nécessaire pour que ces écoutes soient répercutées à la P.E.P, alors pourquoi des rondes d'écoute, ? Pourquoi 45 minutes ?**

A l'heure de la doctrine SAS, certaines décisions donnent l'impression de régresser !

Les agents demandent à avoir un trousseau de nuit pour accéder aux bureaux et pouvoir ainsi transmettre des informations essentielles en cas de besoin. Les écrits restent et les paroles s'envolent. Pouvoir avoir l'accès en service de nuit à la promenade au cas où des projections auraient lieu.

Sur les 29 détenus en partance du site de VLM pour la S.A.S, 2 ont été annulés car l'un avait une pipe de crack et l'autre une carte SIM.

Vous connaissez la configuration de la structure mitoyenne aux résidences des gens du voyage qui ont déjà posé des problèmes durant la garde des murs. **Pensez-vous que les trafics et les projections ne parviendront pas à leur destinataire ?**

Vous proposez également un planning où les agents tourneraient pendant 2 mois sur le même poste. Cette doctrine les rend acteurs de leur profession et vous ne les laissez pas décider de ce qui leur semble être le mieux ? Ils vont avoir besoin de rencontrer les détenus et les personnels pluridisciplinaires, d'engager ce changement par l'échange, **pourquoi les scléroser à un même poste pendant 2 mois ? C'est contre-productif.**

On parle tellement de l'image de cette structure tournée vers l'avenir avec le changement et l'évolution de nos missions. Nous rentrons dans une ère d'échange, de réinsertion, de confiance, et vous désirez que les agents se présentent physiquement dotés du gilet pare lame, renforçant ainsi le sentiment d'insécurité de chaque détenu. !? **Ce port du gilet va à l'encontre de la doctrine SAS. Il ne devrait être utilisé qu'en cas extrême nécessité.**

Le poste fixe parloir devrait pouvoir travailler le samedi. Et vous avez des volontaires. Le bureau local **FO Justice du C.P de V.L.M** invite la direction à donner raison à ses agents. Ils représentent le terrain, la fondation de cette structure. Alors laissez-les être des acteurs comme la doctrine le prévoit.

Monsieur le D.I, saisissez la D.A.P, la dotation en effectif est à revoir, des administratifs au personnel de surveillance.

Le bureau FO Justice de VLM vous annonce que le sujet dans sa généralité sera évoqué par l'UISP FO Justice de Toulouse lors de la bilatérale avec le Directeur Interrégional en date du 13.06.2023. Ce communiqué servira également aux secrétaires nationaux comme élément de langage avec la DAP.